

**DALLOZ EULOGE ZAGOCKY GUEHI**

Département de sociologie et d'anthropologie,  
Université Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo (Côte d'Ivoire)  
[eulogemomo@yahoo.fr](mailto:eulogemomo@yahoo.fr)

---

## **ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE ET BIOETHIQUE : ELEMENTS DE DIALOGUE**

*Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-Pô, n° 15 - 2013*

---

### **RÉSUMÉ**

L'arrivée d'anthropologues dans le champ de l'éthique, qu'on peut remarquer par de nombreuses publications et rencontres scientifiques soulève plusieurs interrogations tant au niveau de sa justification épistémologique, qu'au niveau méthodologique et conceptuel.

A partir d'une démarche réflexive, le présent article tente d'établir et de justifier le dialogue entre l'anthropologie biologique et la bioéthique.

Après avoir présenté et interrogé les fondements respectifs de l'anthropologie biologique et de la bioéthique, il est ressorti que ces deux disciplines ont comme point d'ancrage la préservation de l'humanité ou plus simplement l'Homme et son avenir. Chose qui s'est faite sans omettre de préciser les difficultés méthodologiques et conceptuelles de l'intervention de l'anthropologue biologiste sur des questions de bioéthique et de proposer des solutions.

**Mots-clés :** Anthropologie biologique, Bioéthique, Epistémologie, Dialogue.

### **ABSTRACT**

*The arrival of anthropologists in the field of ethics, which can be noticed by many publications and scientific meetings, raises a number of questions both in its epistemological justification that methodological and conceptual level.*

*From a reflexive approach, this article attempts to establish and justify the dialogue between biological anthropology and bioethics.*

*After presenting and examined the respective foundations of biological anthropology and bioethics, it emerged that these two disciplines have as anchor the preservation of human being and his future. Thing that was done without omitting to specify the methodological and conceptual difficulties of the intervention of biological anthropologist on bioethics issues and propose solutions.*

**Key words:** Biological anthropology, Bioethics, Epistemology, Dialogue.

## INTRODUCTION

Pendant longtemps, l'anthropologie s'est mise à bonne distance de l'éthique. Selon plusieurs auteurs (EDEL, M. et EDEL, A. 1959; HERSKOVITS, M. 1972 ; HATCH, M. 1983), la raison de cette mise à l'écart volontaire se trouve dans le relativisme culturel qui a longuement gouverné cette discipline.

En effet, porter un jugement sur les normes et valeurs d'une culture donnée pouvant être perçu comme une sorte d'impérialisme ou de colonialisme culturel, l'anthropologie se limitait à l'observation, la description rigoureuse et à la comparaison des cultures.

Depuis quelque temps, l'on assiste à un engouement des anthropologues pour l'éthique à travers des domaines aussi variés que la santé, les services sociaux, la bioéthique et les droits de l'homme en proposant des contributions sur des sujets comme : l'équité d'accès au soins et la vulnérabilité des personnes (CONDERC, M. 2006 ; GOGOGNON, P.A. et al 2012), l'équité dans l'information et l'éducation en santé (VIDAL, L. 1995), les enjeux anthropologiques des biomédecines sur des questions liées au sens de la paternité, de la maternité, de la filiation, de la vie et la mort (ASSIER-ANDRIEN L ,1994 ; SITACK Y., 2000 ; FASSIN, E. 2002 ; KAZIMIERZ SZALATA, S. 2009), les enjeux éthiques liées aux valeurs de dignité de la personne humaine, de justice sociale, d'autonomie de la personne, de bienfaisance et non malfaisance (MASSE, R. 2001).

Malheureusement, même si certains auteurs comme R. MASSE (2000 : 12) ont tenté « *d'identifier les conditions dans lesquelles les anthropologues peuvent poursuivre la mise en lumière des discours et des pratiques discursives éthiques* », la justification de leur intervention dans le champ de l'éthique et la méthodologie adéquate d'une telle démarche reste à construire.

A partir d'une démarche essentiellement réflexive, le présent article se propose d'apporter une pierre à cette construction en tentant de justifier épistémologiquement le dialogue entre la bioéthique et l'anthropologie biologique, mais aussi de soulever les problèmes ou risques posés par une telle rencontre surtout au niveau conceptuel et méthodologique afin de proposer quelques solutions.

La réalisation d'un tel objectif nécessite d'abord, que l'on revienne

sur les fondements de l'anthropologie surtout biologique et de la bioéthique. Après quoi l'on pourra interroger d'avantage ces deux disciplines pour préciser leur lieu d'ancrage, ou de rencontre, en soulignant les pièges à éviter et les solutions qui se présentent aux anthropologues biologistes qui s'adonnent à la réflexion éthique dans le domaine de la santé.

## 1- L'ANTHROPOLOGIE

Broca marque les débuts de l'anthropologie comme science en fondant en 1859 la société d'anthropologie, puis la revue d'anthropologie en 1872 et aussi l'école d'anthropologie en 1876.

Dans sa leçon d'ouverture du 13 novembre 1876 à l'école d'anthropologie, BROCA cité par GESSAIN R. (1948 : 486) donne le programme de cette nouvelle science : « *Nous pensons que le programme entier de cette science sera parcouru dans les six cours suivants : anthropologie anatomique, anthropologie biologique, ethnologie, anthropologie préhistorique, anthropologie linguistique, démographie, et géographie médicale* ». MANOUVRIER, un autre père fondateur citer par le même auteur (GESSAIN R., 1948 : 486) en clarifie la filiation et le contenu : « *l'anthropologie est une partie de la zoologie, elle a pour objet l'étude complète des êtres humains et doit les envisager sous le triple point de vue anatomique, physiopsychologique et sociologique* ».

Le contenu de l'anthropologie ne souffre d'aucune ambiguïté pour les pères fondateurs de la discipline : il s'agit bel et bien d'une synthèse des sciences de l'homme aux frontières de la sociologie, la biologie et la culture. C'est ce fil conducteur qui dirigera pendant un certain temps la démarche et même la formation dans ce domaine comme on peut le constater avec le décret du roi de Belgique portant la création d'un doctorat en sciences anthropologiques à l'université de Liège en juillet 1928 : « *Article 3. - L'examen pour le grade de docteur en Sciences anthropologiques comprend : L'anthropologie physique ; L'anatomie humaine systématique ; La physiologie humaine générale et spéciale ; L'ethnographie et l'ethnologie ; La géographie humaine ; Les éléments de sociologie ; Les éléments de la science du langage ; La paléontologie humaine ; L'archéologie préhistorique ; La géologie du quaternaire ; Les matières relatives à l'Anthropologie physique, à l'Ethnographie et Ethnologie ainsi qu'à la Paléontologie humaine, comprennent les*

*éléments de l'histoire de ces sciences* » (ANTHONY, R. 1928 : 95).

Aujourd'hui, après plusieurs siècles de cheminement, l'anthropologie s'est finalement diversifiée et orientée dans deux directions, créant deux entités complémentaires aux limites ou frontières encore floues et disputées :

- L'anthropologie culturelle anciennement ethnologie, qui étudie les pratiques et les comportements des sociétés humaines.

- L'anthropologie biologique, connue autrefois sous le nom d'anthropologie physique, qui s'intéresse à l'évolution de l'homme depuis sa séparation d'avec les grands singes, et aussi à l'étude de l'espèce humaine dans toute sa diversité biologique, tant ancienne qu'actuelle, tout en prenant compte à chaque fois, non seulement la dimension biologique, mais aussi l'influence du rapport Nature/Culture.

L'une des définitions qui tiennent compte des deux réalités de l'anthropologie et qui en précise l'unité est celle proposée par le dictionnaire d'anthropobiologie de Charles Susanne et Caroline Polet (2005 : 6) : « *l'anthropologie est une science sociale et, ou, humaine dédiée à comprendre la diversité humaine du monde entier à travers son évolution biologique, ses coutumes et ses langues, le tout depuis le passé le plus lointain jusqu'aujourd'hui* ».

Le point commun à tous les anthropologues est d'observer un même objet (bien sûr d'un angle différent et complémentaire), une même réalité : une population humaine, qu'elle soit passée ou présente et de partager un même concept : celui de l'espace/temps, ou encore celui de la diversité et de l'évolution humaine.

Lorsqu'on se fixe sur l'anthropologie biologique, le premier constat qu'on peut faire est, qu'elle est une science naturelle car elle étudie la position systématique du genre Homo et de l'espèce Sapiens, son origine, sa relation avec les autres primates, son anatomie, sa physiologie, et même ses aspects pathologiques et psychologiques. Mais, elle est aussi une science humaine car elle aborde les caractéristiques sociales de l'humanité, les modifications profondes des milieux naturels de l'homme, la production des cultures humaines, et aussi, en ce qui nous concerne, et que nous voulons préciser et justifier par cet article, elle peut également « *constituer une synthèse sous forme d'un discours qui se veut parfois philosophique* »

(SUSANNE, C., SUSANNE, E., REBATO, B. et CHIARELLI, B. 2003), en abordant des questions nouvelles qui touchent l'humanité comme par exemple : les nouvelles formes d'eugénisme, les nouvelles technologies, l'impact des nouveaux progrès des biomédecines sur l'évolution biologique et culturelle humaine, mais aussi sur nos représentations de l'homme (la corporéité humaine) et les conséquences que ces représentations nouvelles peuvent avoir sur nos conduites et valeurs.

Avec le progrès scientifique, l'anthropologie surtout biologique semble être invitée à militer à la sauvegarde de l'espèce humaine, à réfléchir sur l'action humaine dans le domaine des sciences de la vie, et à la meilleur manière d'habiter le monde. Domaine maintenant bien connu sous le vocable de « bioéthique ».

## 2- LA BIOÉTHIQUE

C'est en 1970 dans un article intitulé « Bioethics, the science of survival », puis en 1971, dans un livre avec pour titre : « *Bioethics: Bridge to the future* » que le cancérologue Van POTTER a introduit pour les toutes premières fois le mot « *bioéthique* ».

La bioéthique désignait pour son fondateur « *une nouvelle discipline qui devait combiner la connaissance biologique avec la connaissance du système des valeurs humaines* » (POTTER V.R., 1971 :1).

Il s'agissait pour lui de désigner le fait qu'une discipline nouvelle, ou du moins qu'un nouveau mode d'approche, était nécessaire pour aborder les questions posées par cette rencontre devenant de plus en plus problématique du fait des progrès technoscientifiques.

Dans l'esprit de l'auteur, la bioéthique ne concerne pas uniquement que l'homme c'est-à-dire les effets du progrès scientifique sur la vie humaine, mais toute la biosphère, toute forme de vie (POTTER V.R., 1988). Il « *revendiquait pour la bioéthique un vaste terrain d'application englobant le contrôle de la population, la paix, la pauvreté, l'écologie, la vie animale, le bien être de l'humanité et par conséquent la survie de l'espèce humaine et celle de la planète entière* » (DURAND G., 2005 :18).

C'est ce souci d'une « *bioéthique globale* », touchant toute la biosphère et dépassant les frontières de l'éthique médicale qui sera consigné dans l'encyclopédie qui verra par la suite le jour au Kennedy's

institute for ethic de l'université de Washington fondé en 1970.

La première édition de cette encyclopédie de bioéthique définit la bioéthique comme : « *l'étude systématique du comportement humain dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, examinée à la lumière des valeurs et des principes moraux* » (REICH, W.R. 1978 : XIX).

La seconde édition de 1995, donnera une définition plus large de la première ; on parle désormais « *d'étude systématique des dimensions morales- y incluant la vision morale, les décisions, le comportement, les lignes directrices, etc. des sciences de la vie et des soins de santé, avec l'utilisation d'une variété de méthodologies éthiques dans une formulation interdisciplinaire* » (REICH, W.R. 1995: XXI).

Ce qu'il faut retenir dans ces définitions, c'est que la bioéthique se donne pour objet non pas uniquement les questions inédites posées par les récents progrès des sciences biomédicales comme beaucoup le pense actuellement mais plutôt la biosphère toute entière. Sa mission consiste à l'examen de tout comportement humain dans le domaine de la vie, tant humaine qu'animale ou encore végétale. Il s'agit plus simplement de proposer une réflexion interdisciplinaire critique sur le comportement humain à l'aune de ce qui est permis et non permis, ce qui est faisable ou non ou encore ce qui est licite ou pas. La préoccupation manifeste de cette visée de la bioéthique est de conserver l'humanité et de préserver la biosphère (SGRECCIA E. 2004).

La bioéthique apparait donc en partie comme la nécessité de répondre au besoin d'un processus de régulation sociale qui permettrait, face à de nouvelles problématiques, non seulement de poser la question de la responsabilité individuelle ou interindividuelle, mais aussi la question de la responsabilité à l'égard de la collectivité humaine dans son ensemble, pour le présent et l'avenir. Ces responsabilités étant clairement mises en rapport avec la nécessité d'un effort à fournir pour définir les priorités qui pourraient orienter ce développement.

Un tel exercice ou effort devrait s'engager dans le champ de la philosophie, du droit, mais aussi, nous le pensons dans le champ de l'anthropologie biologique où peut se mesurer et se discuter les effets de l'intervention de l'homme sur sa biologie, sa vie, son évolution biologique ; en un mot sur son avenir.

### **3- BIOANTHROPOLOGIE ET BIOÉTHIQUE : UN TOUT**

Les récents progrès des sciences biomédicales ont d'une part donné à l'homme plusieurs maitrises dont l'hérédité, le système nerveux, la reproduction et d'autre part soulevé des questions inédites sur l'homme et l'humanité.

Aujourd'hui, en raison du progrès, nous pouvons agir contre la nature, en prolongeant artificiellement la vie au-delà de ses limites.

L'imagerie cérébrale avec ses nouvelles techniques permet maintenant d'explorer les fonctions cérébrales humaines avec de très bonnes résolutions spatiales et temporelles. Parallèlement à cela, l'on assiste au développement et à l'utilisation de produits (comme les stimulants et les calmants etc.) agissant sur le cerveau en améliorant une ou plusieurs fonctions chez des sujets sains.

Nous vivons à une époque où nous pouvons transplanter des organes du vivant et du cadavre, de sorte que l'Homme devient prothèse où chaque organe peut être remplacé à la manière d'une pièce détachée, selon les indications et selon les disponibilités.

Nous pouvons assister la procréation, rendue impossible par des voies naturelles et charnelles. L'Homme est devenu, artisan et architecte de la vie. Nous pouvons manipuler l'embryon, choisir le sexe et faire le diagnostic pré-implantatoire. Nous pouvons conserver les spermatozoïdes, des ovules fécondés au plus profond du froid du congélateur à la recherche d'un acquéreur ou d'une adoption prénatale. Il nous est maintenant possible de changer de sexe et de réaliser enfin pour certains un fantasme d'enfance.

Nous pouvons faire murir dans l'utérus d'une mère porteuse l'enfant qu'elle ne verra peut-être pas. Le diagnostic prénatal avance avec plus de précisions et de certitude, avec ses avantages mais aussi ces dérives. Nous pouvons éviter les naissances non désirées pour des raisons de malformations congénitales ou la présence d'un gène, véhicule d'une maladie héréditaire, qui se manifestera dans des délais imprévisibles.

L'information génétique qui constitue l'infrastructure moléculaire de tout vivant se clarifie chaque jour, et de ce fait la cartographie génétique connaît d'une manière régulière des progrès avec le risque grave de modifier l'espèce humaine et d'aboutir à une recombinaison du vivant, par l'abolition des frontières inter-spécifiques, mais il

faut aussi le mentionner, qui ouvre des hypothèses thérapeutiques comme la thérapie génique, espoir dans nombre de maladie ou il n'existe d'autres alternatives.

Ce ne sont là que quelques exemples parmi tant d'autres, mais qui rendent clairement compte de la situation actuelle, donc de l'immixtion de l'homme dans le processus de l'évolution biologique humaine, autrefois domaine privilégié de la nature.

Cette intervention de l'homme sur le processus de l'évolution biologique possibles on l'a déjà dit grâce aux nouvelles avancées biotechnologiques, force déjà les anthropologues biologistes à reconsidérer les paradigmes traditionnels de l'anthropologie biologique par une simple question : Qui de l'homme ou de la sélection naturelle (le hasard) doit diriger l'évolution biologique de l'homme ? Ou encore doit-on donner un nouveau contenu au concept d'évolution biologique de l'homme ? Allons-nous vers un changement de paradigme ? Mais aussi, partant, à introduire dans son champ une réflexion pertinente sur l'homme et son devenir, sur nos responsabilités individuelles et collectives, sur le visage de l'humanité à venir et de celui qu'on souhaite, sur le respect de la personne dans des questions qui touchent à sa dignité, son inviolabilité, sa sécurité somatique et mentale, à la manière de naître, vivre et mourir, bref à intégrer la bioéthique.

On peut maintenant le dire, l'anthropologie biologique et la bioéthique ont comme point d'ancrage l'Homme et son devenir. En entrant dans le champ de l'anthropologie biologique, on ne peut faire l'économie du questionnement bioéthique.

Dans un tel contexte il est juste et pertinent que l'anthropologue biologiste, parallèlement à l'étude de la variabilité de l'espèce humaine dans le temps (étude de l'évolution) et l'espace (étude de la diversité contemporaine), développe des réflexions éthiques sur des problématiques concernant les biomédecines.

C'est la voie empruntée par deux laboratoires européens qui font autorité en matière d'anthropologie biologique notamment le laboratoire d'anthropologie et de génétique humaine de l'université de Bruxelles et l'unité de recherche "anthropologie bioculturelle, droit, éthique et santé" (ADES) de la faculté de médecine de l'université Aix-Marseille, qui s'investissent par exemple sur des sujets comme

les fins de vie et l'euthanasie (SUSANNE, C. et PINSART, M.-G. 1993), la procréatique (SUSANNE, C. 1997), les nouvelles formes d'eugénisme avec l'apparition du diagnostic pré-implantatoire, du diagnostic anténatal et de certains avortements (SUSANNE, C. 1990 ; MISSA, J.-N. et SUSANNE, C. 1999), ou aussi les pratiques biomédicales qui bouleversent les représentations jusqu'alors de l'Homme (SUSANNE, C. 2012) : Son corps, sa biologie. On peut citer dans ces pratiques les prestations allant de certaines procréations assistées à la régulation de l'état émotionnel en passant par les modifications esthétiques, ne visant pas à lutter contre les maladies mais à répondre à des demandes de liberté, d'amélioration ou encore de confort. Sur ce fait, l'anthropologie biologique va se focaliser sur les pratiques biomédicales n'ayant plus pour but de soigner les maladies, mais « d'améliorer » un état normal en intervenant sur la force (dopage), l'intelligence, le modelage esthétique, l'avortement, le sexe (transsexualité), le bonheur, la jouvence et la longévité, etc.

Ces pratiques appelées « anthropogénie » par J. GOFETTE (1996) posent au-delà de l'aspect professionnel (limite du domaine d'action du médecin), la question fondamentale du visage de l'humanité à venir et de celui qu'on souhaite : ces perspectives nouvelles offertes à l'homme viennent bouleverser les représentations jusqu'alors du corps humain, de ces produits et traduisent « *les structures anthropologiques de l'imaginaire humain* » (les réalisations auxquelles l'humanité aspire).

En regardant toutes ces techniques décrites, on pourrait être tenté de soustraire de ces nouvelles questions, bien sûr intimement liées aux technologies biomédicales de pointes, l'anthropologue biologiste exerçant en milieu africain donc en milieu « sous-développé ». Et pourtant, plusieurs arguments militent en sa faveur : rappelons-nous simplement le débat actuel sur les trafics d'organes humains en provenance des pays du tiers monde et des essais thérapeutiques sur le continent. Qu'on se souvienne aussi du débat animé par la revue *Demain l'Afrique* en 1987, qui avait pour thème : *l'Europe pourra-t-elle trouver des ventres de location en Afrique ?* (MUYENGO, S. 1996)

Il faut aussi souligner en plus de l'annonce récente dans plusieurs capitales africaines de la naissance des premiers « bébé éprouvette » africain, un ensemble de questions non moins pertinentes comme l'avortement qui soulève le problème du statut anthropologique de

l'embryon humain ; la contraception et la régulation des naissances ; le préservatif, le SIDA et la procréation qui interrogent notre sexualité et qui mettent à rude épreuve la génération; l'imagerie du cerveau et l'annonce de la découverte de tumeurs non forcément recherchées à l'occasion; le diagnostic anténatal et la découverte des malformations ou handicaps du fœtus ; la prescription de médicaments non validés par des essais cliniques etc. Même s'il est admis que ces questions ne sont pas en bonne position sur l'échelle des priorités du décideur africain, généralement axée sur la réduction de la pauvreté, l'éducation, et les soins de santé primaire, elles n'en demeurent pas moins préoccupantes et d'actualités parce que posant la question du type de société qu'on veut bâtir et laisser aux générations futures. Est-ce une société sous l'emprise du progrès ou une société porteuse d'humanité ; de valeurs humaines ?

Maintenant que la passerelle entre l'anthropologie biologie et la bioéthique semble toute faite, il faut souligner que la traversée peut être parfois périlleuse pour l'anthropologue pour des raisons méthodologiques et conceptuelles.

Le cadre restreint de cet exposé oblige à ne discuter que des angoisses méthodologiques et conceptuelles les plus fréquentes à notre point de vue.

La bioéthique utilise des concepts comme « la personne humaine », « la dignité », « la liberté », « l'autonomie », « la justice » etc. qui sont parfois difficilement définissables comme on en a l'habitude en sciences humaines et sociales avec des indicateurs, de manière rigoureuse, sans équivoque, ou du moins, de la manière la plus exacte possible, et qui renvoie à la philosophie de l'homme ou encore à l'anthropologie métaphysique pour lesquels le spécialiste de l'évolution biologique humaine n'est pas forcément outillé parce que le discours scientifique comme le dit Malherbe cité par THEVENOT, X.,( 1985: 46 ) « *procède de la mise en évidence des éléments objectivables de l'expérience naturelle (...). La science n'a que faire de la destinée, de la liberté et de la conscience qui appartient à l'ordre subjectif qu'elle met précisément entre parenthèses pour asseoir son propre fondement* ».

La réflexion éthique de par son cheminement obéit à une autre forme de logique : Comme toute réflexion elle part d'une idée pour venir vers un objet alors que les anthropologues sont habitués au

cheminement inverse c'est-à-dire, partir d'un objet concret, d'un jugement de fait, pour aboutir sur une idée.

Une des voies qui devrait aider est comme l'a si bien décrite E. SGRECCIA (2004 : 65), « *d'exposer le fait biomédical dans toute son importance et avec une exactitude scientifiquement éprouvée ; passer ensuite à l'approfondissement du sens anthropologique, c'est-à-dire analyser quelles sont les valeurs mises en cause en relation avec la vie, l'intégrité et la dignité de la personne humaine. A la suite d'une telle étude, on pourra déterminer quelles sont les valeurs qui doivent être protégées et quelles normes doivent être fournies à l'action et aux agents sur le plan individuel et social. Finalement, on devra chercher la solution à ces problèmes par rapport aux concepts et aux valeurs de fond de la personne humaine : C'est ici que l'on fait appel à la philosophie de l'homme dans son ensemble* ». Une démarche juxtaposant « jugement de fait » (ce qui est), par la description du phénomène biologique en cause, à un « jugement de valeur » sur ce qui doit être ; notre devoir.

En d'autres mots, il s'agit d'être capable d'osciller entre biologie, anthropologie et philosophie (éthique), avec comme point de départ l'examen détaillé et minutieux du phénomène biologique, ensuite étudier sa rencontre ou interaction avec les valeurs humaines, ce qui va finalement nourrir la réflexion à la solution du problème respectueuse des concepts maintenant éprouvés de la personne et de la dignité humaine. Ce n'est que dans cette démarche triangulaire alliant biologie, anthropologie et éthique (philosophie) que l'anthropologue pourra marcher avec assurance dans ce nouveau champ des questions éthiques issues des innovations biomédicales.

## CONCLUSION

Les pratiques biomédicales ont considérablement évolués, et permettent des interventions massives sur le vivant avec la capacité de le modifier. Les débats de bioéthique occasionnés par cette évolution des techniques biologiques ne peuvent se mener en l'absence du spécialiste de l'évolution biologique humaine, qui doit rattraper ses erreurs de la moitié du vingtième siècle qui ont conduit à l'exclusion et à la stérilisation forcée de centaines de milliers de personnes, puis dans l'Allemagne nazie, à l'élimination des handicapés mentaux, puis au génocide.

Faut-il encore rappeler que c'est de la condamnation des applications à l'homme des théories sur les races défendues par des anthropologues comme A. GOBINEAU dans son *Essai sur l'inégalité des races humaines*, H. STEWARD dans *La Genèse du XIXe siècle*, M. GRANT dans *The passing of race*, cités par J. DELIGNE, E. REBATO et C. SUSANNE (2001 : 221), que sont nées en 1945, du procès de Nuremberg les premières lois de bioéthique. Depuis lors, ces disciplines sont l'une et l'autre liées : en travaillant dans le champ de l'anthropologie biologique on ne peut faire l'économie de la réflexion théorique sur l'homme ou encore sur l'humanité et son devenir

## BIBLIOGRAPHIE

- ANTHONY R. 1928, « *La création d'un doctorat en sciences anthropologiques à l'université de Liège* », Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris, VII, 9, (1-3) : 94-97.
- ASSIER-ANDRIEN L. 1994, « L'homme sans limites «bioéthique et anthropologie» », Ethnologie française (1) : 141-149.
- CONDERC M. 2006, « L'éthique de la recherche sur la santé en Afrique », Bulletin Amades (68) : 12-18.
- DELIGNE J., REBATO E. et SUSANNE C. 2001, « Races et racisme », Journal des anthropologues (84) : 217-235.
- DURAND G. 2005, Introduction générale à la bioéthique : histoire, conceptset outils, Edition Fides, Québec
- EDEL M., EDEL A. 1959, Anthropology and Ethics, Thomas Edition, Springfield.
- FASSIN E. 2002, « La nature de la maternité » Journal des anthropologues » (88) : 103-122.
- GESSAIN R. 1948, « Anthropologie et démographie », Population (3) : 485-500
- GOFFETTE J. 1996, « La naissance du paradigme de l'anthropogénie et le paradigme traditionnel de la médecine », Ethique (19) : 40-51.
- GOGOGNON P.A., HUNT M., RIDDE V. 2012, « Les enjeux éthiques d'une recherche-action sur une sélection communautaire des indigènes au Burkina Faso », Ethique et Santé, 9 (4) : 148-155.
- HATCH E. 1983, Culture and Morality. The Relativity of Values in Anthro-pology, Columbia University Press, New York.
- HEUSE G.A. 1961, « les classifications des sciences anthropologiques », bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris, XI, 2 (1-3) : 94-97.
- HERSKOVITS M. 1972, Cultural Relativism : Perspectives in Cultural Plu-ralism (selected papers), Vintage Press, New York.

- KAZIMIERZ S. 2009, « Quelle anthropologie pour la protection de la vie ? », *Studia ecologiae et bioethicae*, 1 (7) : 1-7.
- MASSE R. 2000, Présentation. L'anthropologie au défi de l'éthique, Les sciences sociales, Université Laval, Québec
- MASSE R. 2001, « Analyse anthropologique et éthique des conflits de valeurs en promotion de la santé », *Education pour la santé éthique*, Edition du comité Français pour l'éducation à la santé, Paris : 25-51
- MISSA J.-N., SUSANNE C. 1999, De l'eugénisme d'état à l'eugénisme privé, De Boeck université, Bruxelles.
- MUYENGO S. 1996, Introduction à la bioéthique, Presses Universitaire du sud, Kinshasa.
- POTTER V.R.1970, «Bioethics, the science of survival», *Perspectives in biology and medicine* (14):127-153
- POTTER V.R 1971, *Bioethics: bridge to the future*, Englewood cliffs, New jersey
- POTTER V.R 1988, *Global Bioethics: Building on the Leopold Legacy*, East Lansing, Michigan state university
- REICH W.T. 1978, *Encyclopedia of bioethics*, Simon and Schuster MacMillan Free Press, New York.
- REICH W.T. 1995, *Encyclopedia of bioethics*, Simon and Schuster MacMillan Free Press, New York
- SGRECCIA E. 2004, *Manuel de bioéthique. Les fondements et l'éthique biomédicale*, Mame-Edifa, Paris.
- SICTACK Y. 2000, *Les enjeux anthropologiques et juridiques des biomédecines : la question des embryons*, Académie européenne de théorie de droit, Bruxelles
- SUSANNE C. 1990, *Implications eugéniques de la génétique moderne*, Ch. Susanne Edition, Bruxelles.
- SUSANNE C. 1997, *Manipulations génétiques. Jusqu'où aller*, De Boeck, Bruxelles.
- SUSANNE C., SAND G. 2012, *Bioéthique : pour un progrès de l'humanité*, Collection Hélios, Memogrammes Les éditions de la mémoire, Bruxelles
- SUSANNE C. et PINSART M.-G 1993, *L'euthanasie ou la mort assistée*, De Boeck, Bruxelles.
- SUSANNE C. et POLET C. 2005, *Dictionnaire d'anthropobiologie*, De Boeck, Bruxelles.
- SUSANNE C., REBATO E. et CHIARELLI B. (eds), 2003, *Anthropologie biologique*, De Boeck Université, Bruxelles.
- THEVENOT X. 1985, « Le statut de l'embryon humain », *Projet* (195) : 45-56.
- VIDAL L. 1995, « L'anthropologie, la recherche et l'intervention sur le SIDA en Afrique, enjeux méthodologiques d'une rencontre », *Sciences sociales et Santé*, 13 (2) : 5